

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre **La Métropole d'Aix-Marseille Provence**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, dont le siège est situé : Le Pharo – 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Et **Aix-Marseille Université** dont le siège est situé 58, Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille, représentée par son Président Monsieur Yvon Berland, ci-après dénommée "Aix-Marseille Université".

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet

1.1 - Contexte.

Initiée par la Commission européenne en 2005, « la nuit européenne des chercheurs » est une invitation à la rencontre entre les citoyens et les chercheurs. Cet événement, qui se déroule simultanément dans près de 320 villes européennes, a pour objectif de montrer les sciences dans toutes leurs dimensions. Cette manifestation aux formats inédits attire un public jeune (à l'échelle nationale, plus de 40% des visiteurs ont entre 20 et 30 ans (enquête 2015)).

Marseille représentera le Sud-Est de la France pour ce temps fort européen.

1.2 - Objectifs généraux.

Ce projet a pour ambition de favoriser la diffusion de la culture scientifique à l'échelle locale et nationale et faciliter ainsi la valorisation de la science au travers d'un événement grand public.

Tous les organismes de recherche de la région seront partenaires de l'évènement (CNRS, INSERM, IRD, CEA) permettant également d'assurer la promotion de la recherche au niveau du grand public.

L'ambition de ce projet est donc d'accueillir :

- Une équipe d'animation de 60 chercheurs issus de toutes les disciplines de la recherche scientifique et provenant de tous les organismes de recherche de la région ainsi que des créateurs de startup issues des laboratoires de recherche
- Un public de près de 2 000 personnes notamment via les groupes scolaires (collèges et lycées) visitant le projet dans la journée et l'ensemble des citoyens.

Cette manifestation a pour objectif de favoriser d'un point de vue scientifique des rencontres et collaborations interdisciplinaires entre des chercheurs présents représentant Aix-Marseille Université et les organismes de recherche CNRS, INSERM, IRD et CEA. Elle permet également d'atteindre une population grand public qui généralement ne se déplace pas lors d'événements scientifiques, lors d'une soirée festive (18h-00h) dont le but est d'expérimenter de nouvelles formes de rencontres (Speed-searching).

1.3 - Nature du projet – Justification

Cet évènement aura lieu le 30 septembre 2016 au Dock des Suds à Marseille.

La programmation de cette soirée multidisciplinaire (18h à minuit), intégrera la participation de chercheurs impliqués dans des programmes de recherche européens et de jeunes chercheurs bénéficiant des bourses Marie Curie.

Les animations proposées mettront en lumière les collaborations de recherche entre Marseille et d'autres villes en Europe (en neurosciences, informatique, biorobotique, droit européen...), montrant le rayonnement et la reconnaissance de la recherche sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Sept activités d'animation seront alors proposées lors de la manifestation :

- Un speed-searching : Inspiré du speed-dating, le public s'installe à une table pour un tête-à-tête de 7min avec un chercheur.
- Une activité de bouche à oreille : Dans un espace dédié, un chercheur raconte en quelques phrases son idée de recherche à un visiteur puis s'en va et le visiteur va expliquer la recherche en question à un 2ème visiteur et ainsi de suite.
- Des Conférences dans le noir: Le public s'installe dans une salle puis la lumière est éteinte. Durant une quinzaine de minutes, ils vont écouter l'orateur sans aucune stimulation visuelle, uniquement concentré sur la voix et le message du conférencier.
- L'Experimentarium : Autour d'images et d'objets issus de sa recherche, un jeune chercheur raconte son quotidien
- Un plateau radio : En collaboration avec Radio Campus France, un plateau-radio est animé en direct toute la soirée
- Des stands scénographiés : Un chercheur ou un groupe de chercheurs dispose d'un espace dédié pour présenter une activité de recherche, des expériences.
- Un atelier de créativité : Un atelier de créativité semblable à un FabLab ou un LivingLab est proposé aux visiteurs durant la soirée.

Article 2 : Les engagements d'Aix Marseille Université

Aix Marseille Université s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie et en particulier :

- ◆ Présence du logo de la Métropole d'Aix Marseille Provence sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Métropole d'Aix Marseille Provence dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.
- ◆ Présence de la Métropole d'Aix Marseille Provence lors de la manifestation par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Engagements et montant de la Métropole d'Aix Marseille Provence

Le budget total prévisionnel du projet de « la nuit des chercheurs » porté par Aix Marseille Université s'élève à 45 600 Euros.

Dans le cadre de l'accompagnement du projet de « la nuit des chercheurs », la Métropole d'Aix-Marseille Provence a décidé de participer à hauteur de 5 000 euros pour cette opération.

Article 4 - Modalités de paiement

A l'issue de la manifestation est attribuée à Aix Marseille Université, une subvention pour un montant de 5 000€, sur présentation d'une lettre d'appel de fonds et des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du programme d'animation de « la nuit des chercheurs ».

Article 5 –Communication

Aix Marseille Université s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Métropole d'Aix-Marseille Provence à cette opération, notamment par l'apposition de son logo durant l'organisation et la réalisation de l'évènement.

Article 6 – Durée

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

Article 7 – Reversement - Résiliation

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La subvention ou partie de subvention non utilisée, sera restituée en cas de non-respect des obligations mises à la charge d'Aix Marseille Université.

Article 8 – Responsabilité

L'aide financière apportée par la Métropole d'Aix-Marseille Provence, à l'opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 10 - Règlement des litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait à Marseille,

Le

Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille Provence

Le Président d'Aix-Marseille Université

Jean-Claude GAUDIN

Yvon BERLAND